

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans
SAMEDI 18 SEPTEMBRE 1880.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, 6 septembre 1880.
CONFORMÉMENT à la section 84 de la loi du 18 juillet 1837, et en vertu de l'article 10 de la loi du 22 mars 1870, le maire de la Nouvelle-Orléans a l'honneur de publier par le présent avis les noms des personnes qui ont été désignées pour servir dans le conseil municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'année 1880-1881.

AVIS.
Régularité de la Loi.

CONFORMÉMENT à la loi du 123 de la loi municipale (article 10), ordonnant un recensement général de la population de la ville de la Nouvelle-Orléans, le maire a l'honneur de publier par le présent avis les noms des personnes qui ont été désignées pour servir dans le conseil municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'année 1880-1881.

BODLEY BROTHERS
101 Poydras Street, New Orleans.

Reclamations Françaises.
L'ÉTAT FRANÇAIS a l'honneur de publier par le présent avis les noms des personnes qui ont été désignées pour servir dans le conseil municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'année 1880-1881.

BONS DES ETATS-UNIS
1880-1881.

CHARRON
101 Poydras Street, New Orleans.

J. LEVOIS
133 rue du Canal.

IMPORTES PAR EUX.
Bassett & Xiques.

LA PLUS GRANDE
Brasserie du Monde

Qui met en bouteilles.

A vendre en entropôt ou droit
payé par

Bassett & Xiques.

AGENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Factors & Traders.

Capital Payé \$1,000,000

ED. A. FAHNEY, Président.

JOHN CAMPBELL, Vice-président.

FRANCIS WALKER, Secrétaire.

Directeurs.

Les propositions et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtels, Sources, etc.
PENSION PRIVEE.
MADAME TOLIN.

MONTROSS HOUSE.
BILOXI, MISS.

P. J. MONTROSS.
PROPRIÉTAIRE.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.

PRENEZ AVIS.
Tous les lots pavés en plein!

GRANDE CHANCE PALAIS
DE MEUBLES

UNE FORTUNE EN MEUBLES

LA COMPAGNIE DE LA
LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

DE LA LOTTERIE DE L'ÉTAT

ANONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

ANONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

ANONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

ANONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

ANONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

ANONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.

VENTES PAR LICITATION.